La Roche-Bernard. L’Union des plaisanciers des ports du Morbihan affiche 1 000 adhérents

Pour cause de pandémie, l’association n’avait plus tenu d’assemblée générale en présentiel depuis 2019. Cette fois-ci, cela a été possible et les adhérents, représentant une dizaine de ports, se sont retrouvés salle du conseil à La Roche-Bernard (Morbihan), vendredi 11 mars 2022.

L’assemblée de l’Union des plaisanciers du Morbihan s’est tenue, cette fois-ci, en présentiel salle du conseil, vendredi 11 mars 2022. | OUEST-FRANCE

Ouest-France Publié le 15/03/2022 à 08h02

Écouter

Ils sont venus du Morbihan (Arzal, La Roche-Bernard, Folleux, Le Crouesty, Larmor-Baden, La Trinité-sur-Mer, Locmiquélic, Le Palais) et même de Redon à avoir répondu à Jean-Claude Faveris, président de l’Union des plaisanciers des ports du Morbihan.

Pour les nouveaux adhérents, le président a retracé l’historique de l’association et les buts poursuivis : « **L’Union des plaisanciers des ports du Morbihan regroupe les associations de plaisanciers utilisateurs de ports et mouillages du Morbihan. Créée en 2014, elle a**

pour but d'aider les clubs de plaisanciers à défendre leurs droits et à s'organiser pour y parvenir, en cherchant à maintenir des liens étroits entre associations adhérentes. Elle est à ce jour, la fédération rassemblant les plus grands ports du Morbihan. »

De plus, l'association est affiliée à la Fédération nationale des associations des plaisanciers de l'Atlantique et de la Méditerranée (FNPAM). Créée en 2016, cette dernière rassemble à ce jour 50 associations et plus de 5 000 plaisanciers. Et Jean-Claude Faveris précise : « **La FNPAM est membre de la Confédération du nautisme et de la plaisance (CNP), qui rassemble tous les acteurs importants du monde de la plaisance : constructeurs, professionnels, écoles et fédérations sportives, port de plaisance et usagers**. »

Cette assemblée a permis à chaque président de faire le point sur les nombreux sujets globalement ceux concernant le monde de la plaisance. Parmi ceux abordés, les vols sur les bateaux et la sécurité en mer. Il a été aussi question de la gestion des installations portuaires. Ainsi Alain Angibaud, vice-président et président du port de Folleux (Béganne-Nivillac), souligne : « **Nous entretenons des relations étroites et très suivies avec les gestionnaires de port, sachant que les budgets portuaires doivent être équilibrés, ils ne sont alimentés que par les facturations aux usagers. Une place de port est une dépense importante dans le budget d'un plaisancier et certains ports du Morbihan sont parmi les plus chers de la côte Atlantique. Il faut donc veiller à la pertinence des dépenses de fonctionnement et d'investissement**. »

UPPM revue de presse